

■ **Abrema agence brevets et marques, Ganguillet & Humphrey**, à L a u s a n n e, CH-550-0176014-6, société en nom collectif, conseils en propriété industrielle (FOSC du 18.09.2002, p. 13). La société en nom collectif 'Abrema agence brevets et marques, Ganguillet & Humphrey' est dissoute et radiée à la suite de la sortie de l'associé Humphrey George; Ganguillet Cyril, jusqu'ici associé, en continue les affaires sous la raison individuelle **Abrema agence brevets et marques, Ganguillet**, conformément à l'article 579 CO.

Journal no 1273 du 01.02.2007
(03763054 / CH-550.0.176.014-6)